

Barbieux : installation bloquée

24 12 2008

Alors qu'un moratoire sur les antennes relais a été voté en conseil municipal, l'opérateur Orange a déposé hier à la résidence des Cottages de quoi monter trois antennes. La ville a lancé un arrêté interruptif.

« Comme cadeau de Noël, on pouvait rêver mieux ! », s'indigne Mme Roussez-Phelippeau, habitante de la résidence Neuilly, située en face de la résidence des Cottages. Elle s'exprime également en tant que membre fondateur du collectif Barbieux environnement - rattachée à Robin des Toits - qui rassemble plusieurs habitants du quartier et des parents d'élèves de l'établissement Jeanne-d'Arc. « Les rayonnements vont directement atterrir dans ma chambre ! », poursuit Mme Rommel, **présidente du syndicat de copropriété.**

Car ce n'est pas sur le toit de cet immeuble que seront montées les trois antennes-relais mais sur celui de la résidence des Cottages, avenue des Cottages, à quelques mètres de Croix. « **Nous avons donné notre accord (à l'unanimité moins une voix) lors d'une assemblée générale du syndicat de copropriété, qui a fait suite à une information des techniciens d'Orange, précise un de ses résidents. Le dossier était clair, les formes respectées.** Si on veut diminuer la puissance d'émission, il faut multiplier les antennes relais ! » Ce qui étonne le plus les riverains hostiles à cette nouvelle installation, c'est la période. « L'opérateur se dépêche d'installer ses équipements avant le 1er janvier, constate Mme Roussez-Phelippeau. Nous avons lu dans le journal qu'un moratoire avait été voté en conseil. Il cherche



C'est sur le toit de cette résidence avenue des Cottages, à Barbieux, que sont en cours d'installation 3 antennes relais.

à s'y soustraire ! » En séance du 18 décembre, les élus ont bien adopté une délibération imposant la rédaction d'une charte sur les implantations à venir, précisant que d'ici-là, toutes les futures demandes seront mises en attente. « **Je ne délivrerai pas de permis pour toute nouvelle installation, confirme par téléphone le premier adjoint, Pierre Dubois.** Nous avons d'ailleurs rendez-vous avec des opérateurs en janvier afin de réfléchir sur la charte. » Interrogé sur la situation avenue des Cottages, Pierre Dubois souligne que « cette charte n'est pas rétroactive et donc, a priori, ne s'applique pas à ce cas. **Je vais tout de même contacter Orange pour qu'il prenne en compte notre moratoire et mette en suspens l'installation de ces antennes.** » De quoi apaiser les esprits bien échauffés depuis le dépôt de matériel hier matin et l'arrivée d'un bras articulé ? Assurément, puisque le premier adjoint a décidé de déposer hier après-midi, un **arrêté interruptif des travaux qui devra être validé par la préfecture.** « **Finalement c'est un beau cadeau de Noël** », commente Mme Roussez-Phelippeau. Pour autant le collectif Barbieux environnement n'entend pas baisser les bras et espère être partie prenante de la réflexion sur la charte d'implantation des antennes-relais.



TGI de NANTERRE
JUGEMENT

Tribunal de Grande Instance de Nanterre : Riverains antennes relais contre Bouygues Telecom. [Extrait Jugement rendu le 18 septembre 2008 \(PDF page 4\):](#)

"Motif de la décision : Sur le risque sanitaire.

Or exposer son voisin contre son gré, à un risque certain, et non pas hypothétique comme prétendu en défense, constitue en soit un trouble de voisinage. Son caractère anormal tient au fait qu'il porte sur la santé humaine.

La concrétisation de ce risque par des troubles de santé avérés constituerait un trouble distinct, susceptible de recevoir d'autres qualifications en fonction de la gravité des troubles,..."

Aller à l'essentiel, c'est rendre la téléphonie mobile "compatible" avec la santé humaine, c'est [aider](#) Next-up organisation dans son combat, notamment pour engager des procédures en Justice, c'est faire adopter le standard BioInitiative

[0.6V/m, pourquoi ? \(cliquer\)](#)

